

www.closura.com

GARANTIE DE FABRICATION 25 ANS

La fabrication des portails et clôtures est garantie 25 ans.

Cette garantie apporte une couverture contre tout vice de fabrication et de déformation anormale des assemblages des portails et clôture dans le temps.

Les points suivants conditionnent bien sûr le maintien de la garantie :

- Le respect de la qualité de la pose et une utilisation conforme à l'usage des portails et clôtures
- Le maintien en bon état des pièces d'usure et en mouvement (pivots, crapaudines, galets de roulement, etc.)
- L'utilisation de motorisations conformes à nos préconisations (exclusion des motorisations à vérin)
- L'utilisation à l'installation de compléments non compatibles exerçants une pression anormale (exemple : utilisation de régulateurs de pente sans bras de motorisation adaptés)

L'application de cette garantie consiste en une réparation pour une remise en état normal des produits. Elle s'illustre au travers d'une obligation de résultat et non de moyens, CLOSURA se réserve donc le choix des moyens pour réparer.

Complémentairement les accessoires quels qu'ils soient bénéficient de la garantie légale de 2 ans.